

Les pratiques d'affaires écoresponsables

Données de 2024

Sophie Brehain

Les pratiques d'affaires écoresponsables sont des initiatives, des actions ou des projets mis en place pour améliorer la performance sociale ou environnementale d'une entreprise. Elles visent les mêmes objectifs que ceux d'une démarche de développement durable, mais ne nécessitent pas d'encadrement formel. Elles peuvent être de nature ponctuelle et ne concerner qu'une partie de l'entreprise. Elles constituent un excellent moyen d'atteindre les objectifs de développement durable tout en étant plus souples qu'une démarche formelle dans leur application.

Les pratiques d'affaires écoresponsables peuvent être classées en trois catégories ; elles sont de nature économique (p. ex. intégrer des critères d'approvisionnement écoresponsable), sociale (p. ex. favoriser le bien-être et le développement du personnel) ou environnementale (p. ex. améliorer la gestion de l'eau).

L'analyse qui suit porte sur les pratiques d'affaires écoresponsables des entreprises qui emploient cinq personnes et plus au Québec en 2024. Les résultats se déclinent selon la taille de l'entreprise (nombre de personnes employées), le secteur d'activité et le chiffre d'affaires.

L'analyse repose sur les résultats de *l'Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres* menée par l'Institut de la statistique du Québec.

Les pratiques écoresponsables sur lesquelles porte cette enquête doivent dépasser la simple conformité obligatoire aux lois ou aux règlements.

Tous les écarts présentés dans les analyses qui suivent sont statistiquement significatifs à un seuil de 5 %.



Table des matières

01 Comportements des entreprises et évolution

Au moins une pratique d'affaires écoresponsable

Pratiques les plus répandues

Évolution

Raisons de l'absence de pratiques d'affaires écoresponsables

02 Selon les caractéristiques des entreprises

Selon la taille de l'entreprise

Selon le secteur d'activité

03 Selon la nature des pratiques

Pratiques sociales, économiques ou environnementales

Gestion des matières résiduelles

Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

Gestion de l'énergie

Lutte contre les changements climatiques (réduction des émissions de GES ; adaptation aux conséquences des changements climatiques)

04 Méthodologie

01

Comportements des entreprises et évolution

Entreprises ayant au moins une pratique d'affaires écoresponsable en 2024

Une forte proportion d'entreprises a en place au moins une pratique d'affaires écoresponsable

Au Québec, 92,6 % des entreprises avaient en place au moins une pratique d'affaires écoresponsable en 2024, une proportion en hausse par rapport à 2022, où elle était de 86,9 %.

Plus la **taille** de l'entreprise est grande, plus la proportion d'entreprises qui ont mis en œuvre au moins une pratique d'affaires écoresponsable est élevée. Ainsi, la proportion d'entreprises était plus grande parmi les entreprises employant de 50 à 249 personnes (96,5 %) que parmi celles employant de 5 à 49 personnes (91,9 %).

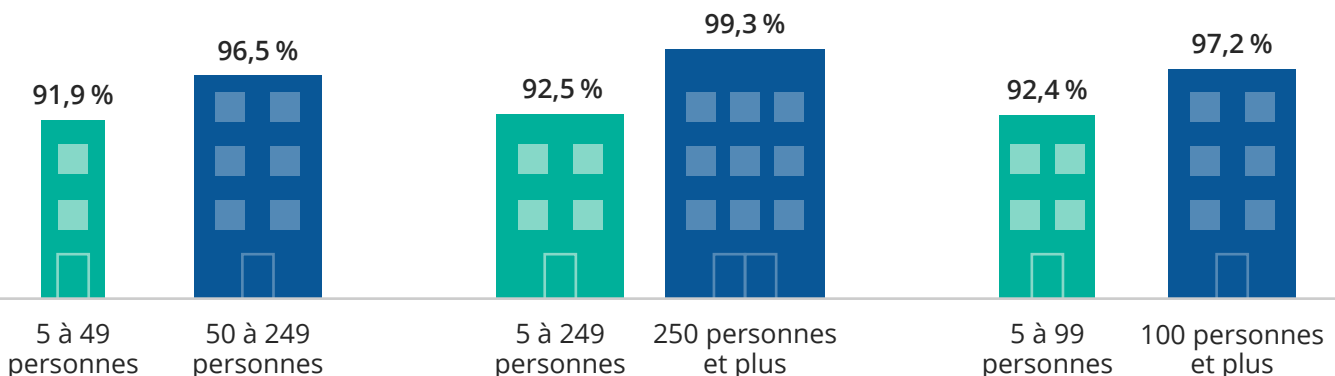
La proportion est aussi plus élevée parmi les entreprises employant 250 personnes et plus (99,3 %) que parmi celles de 5 à 249 personnes (92,5 %).

Il y a également un écart statistique entre les entreprises employant de 5 à 99 personnes (92,4 %) et celles qui en comptent 100 et plus (97,2 %).

Les résultats détaillés pour chaque pratique d'affaires écoresponsable selon la catégorie de **chiffre d'affaires** sont disponibles sur le site Web de l'Institut.

On observe peu de différences, d'un point de vue statistique, entre les différents **secteurs d'activité** en ce qui concerne la mise en place des pratiques d'affaires écoresponsables. Toutefois, la proportion est :

- plus élevée dans les secteurs regroupés des Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement et Réparation et entretien (SCIAN 56 et 811 ; 96,7 %) ;
- plus faible dans le secteur du Transport et entreposage (SCIAN 48-49 ; 88,8 %).



Pratiques d'affaires écoresponsables les plus répandues en 2024

En 2024, les quatre pratiques d'affaires écoresponsables les plus répandues sont :



1^{re} position :

la gestion des matières résiduelles (mise en place par 78,5 % des entreprises) ;



2^e position (ex aequo) :

le fait de favoriser le bien-être et le développement du personnel (51,4 %)

ET

l'amélioration de la participation du personnel et des relations de travail (51,1 %) ;



3^e position :

le fait de diminuer l'impact environnemental ou social des produits et services (43,2 %).

Évolution des pratiques d'affaires écoresponsables depuis 2019

En 5 ans, on observe une augmentation de la proportion des entreprises qui déclarent mettre en œuvre les pratiques d'affaires écoresponsables suivantes :

- la gestion des matières résiduelles (+ 32,3 points de pourcentage) ;
- la prévention de la contamination ou de la dégradation des sols (+ 7,3 points) ;
- la diminution de l'impact environnemental ou social de ses produits et services (+ 5,9 points) ;
- le fait de favoriser le bien-être et le développement du personnel (+ 5,1 points) ;
- la gestion des émissions atmosphériques (+ 3,0 points).

Les entreprises qui emploient moins de 250 personnes enregistrent toutes ces progressions. Chez les plus grandes entreprises, l'augmentation est observée seulement pour la gestion des matières résiduelles.

À l'inverse, on note une diminution des proportions d'entreprises qui déclarent avoir en place les pratiques d'affaires écoresponsables suivantes :

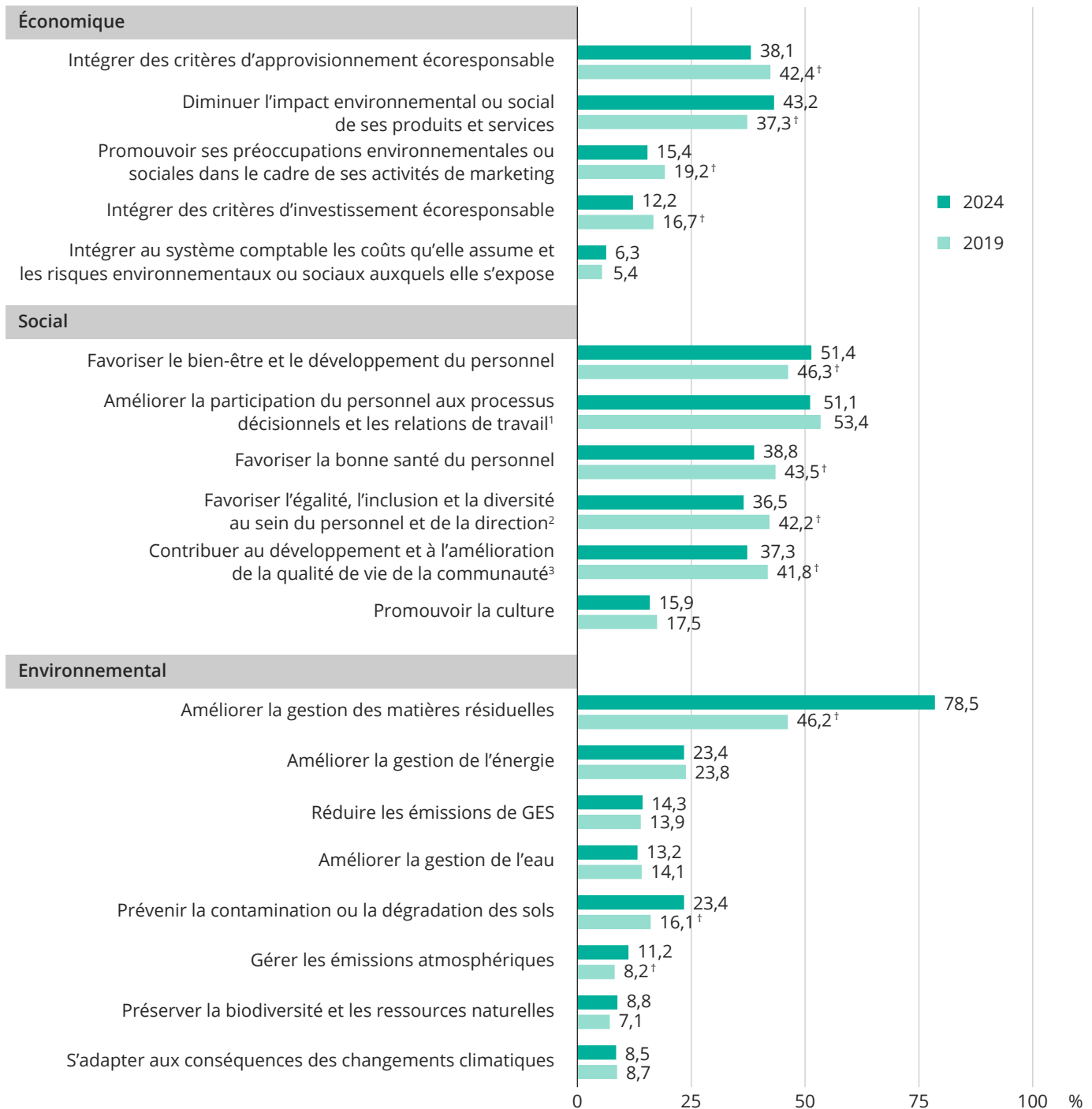
- le fait de favoriser l'égalité, l'inclusion et la diversité au sein du personnel et de la direction (- 5,7 points de pourcentage) ;
- le fait de favoriser la bonne santé du personnel (- 4,7 points) ;
- le fait de contribuer au développement et à la qualité de vie de la communauté (- 4,5 points) ;
- l'investissement responsable (- 4,5 points) ;
- l'intégration des critères d'approvisionnement écoresponsable (- 4,3 points) ;
- la promotion de ses préoccupations environnementales ou sociales dans le cadre de ses activités de marketing (- 3,8 points).

Ces diminutions sont toutes observées chez les entreprises qui emploient moins de 250 personnes. Chez les entreprises de plus grande taille, on ne détecte pas d'écart apparent.

Les autres variations observées entre 2019 et 2024 ne sont pas significatives d'un point de vue statistique.

Figure 1

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la pratique d'affaires écoresponsable, Québec, 2019 et 2024



[†] Différence statistiquement significative entre 2019 et 2024.

1. En 2019, le libellé était : « Améliorer la participation du personnel et les relations de travail ».

2. En 2019, le libellé était : « Favoriser l'égalité entre les employé(e)s et la diversité de la main-d'œuvre ».

3. En 2019, le libellé était : « Contribuer au développement et à la qualité de vie de la communauté ».

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Raisons pour lesquelles les entreprises n'ont pas mis en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables

En 2024, le manque de temps (33,9 %) et le manque de moyens financiers (25,5 %) étaient les raisons les plus fréquemment évoquées par les entreprises pour ne pas avoir en place de pratiques d'affaires écoresponsables. En 2022, le manque de temps était déjà la raison la plus fréquemment évoquée par les entreprises (36,9 %).

Plus d'un quart des entreprises (25,8 %) mentionnent « d'autres raisons ». Parmi celles-ci, on trouve le fait que l'entreprise est de trop petite taille, la croyance que les pratiques d'affaires écoresponsables ne s'appliquent pas à l'entreprise ou leur domaine d'affaires, et que l'entreprise n'a pas besoin de pratiques d'affaires écoresponsables.

Le fait d'évoquer ces deux dernières raisons pourrait révéler une incompréhension de ce qu'est une pratique écoresponsable. Les pratiques d'affaires écoresponsables seraient possiblement associées à des pratiques complexes ou éloignées de la réalité des entreprises, alors que plusieurs d'entre elles sont à la portée de tous les types d'entreprises et secteurs d'activité, notamment les pratiques de nature sociale. Ces raisons

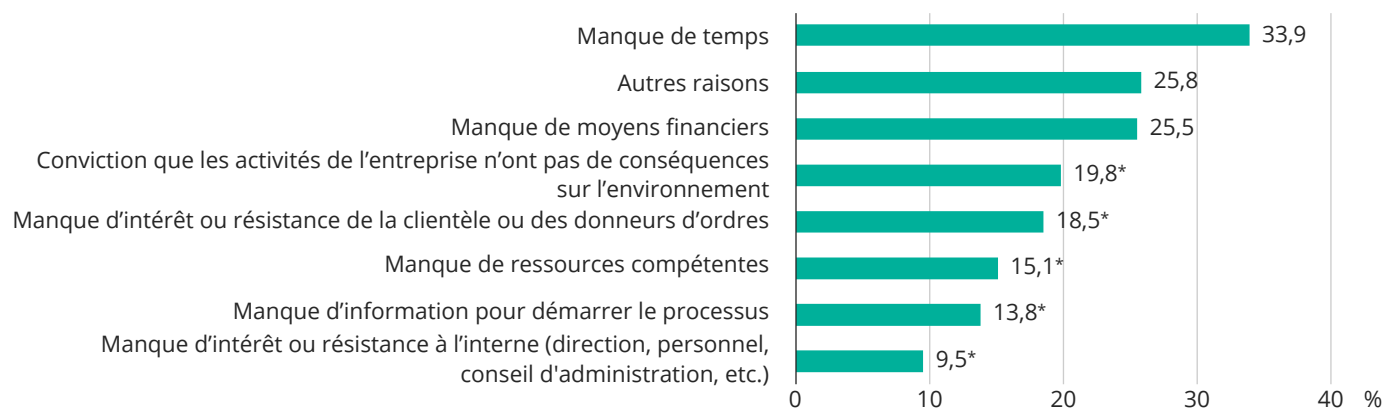
pourraient aussi révéler une confusion qui limite les pratiques d'affaires écoresponsables aux seules pratiques à caractère environnemental.

Les proportions d'entreprises qui ont déclaré le manque d'information ou de ressources compétentes comme raison de ne pas avoir en place de pratiques d'affaires écoresponsables sont en baisse en 2019 et en 2024 (passant de 31,4 % en 2019 à 13,8 %* et de 27,3 % à 15,1 %* respectivement) (données non présentées, voir le [rapport d'enquête](#) pour plus de détail).

Par ailleurs, le rapport de l'enquête présente également des résultats sur l'embauche de personnel ou de ressources externe qui possèderaient des compétences en développement durable, en pratiques d'affaires écoresponsables ou en technologies propres, sur les priorités de développement des compétences dans ces domaines ou sur la formation du personnel déjà en place. Bien que ces résultats dépassent le cadre des pratiques d'affaires écoresponsables, ils peuvent éclairer sur la façon dont les entreprises gèrent les compétences écoresponsables de leurs ressources humaines.

Figure 2

Raisons évoquées par les entreprises pour ne pas avoir mis en place de pratiques d'affaires écoresponsables, entreprises de 5 employé(e)s et plus, Québec, 2024



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

02

Selon les caractéristiques des entreprises

Portrait des pratiques d'affaires écoresponsables selon la taille des entreprises

En général, les entreprises qui emploient 100 personnes et plus sont, toute proportion gardée, plus nombreuses à déclarer des pratiques d'affaires écoresponsables que les entreprises qui emploient de 5 à 99 personnes. Deux pratiques font exception à la règle, soit l'amélioration de la participation du personnel aux processus décisionnels et des relations de travail, et l'adaptation aux conséquences des changements climatiques. Dans ces deux cas, la taille de l'entreprise ne semble pas influencer sur les résultats.

La pratique d'affaires écoresponsable la plus répandue chez les entreprises qui emploient de 5 à 99 personnes est l'amélioration de la gestion des matières résiduelles (78,0 %). C'est aussi la pratique la plus courante du côté des entreprises employant 100 personnes et plus (86,6 %).

Des résultats selon d'autres catégories de taille d'entreprises sont disponibles [dans ce tableau](#).



Vikkkkkkkkkkk / iStock

Figure 3

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la pratique d'affaires écoresponsable et la taille de l'entreprise, Québec, 2024



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

† Signifie que la différence entre les tailles d'entreprises est statistiquement significative.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Portrait des pratiques d'affaires écoresponsables selon le secteur d'activité des entreprises

Dans la section qui suit, on compare les résultats obtenus par secteur d'activité à la moyenne calculée sur l'ensemble des entreprises, tous secteurs confondus.

Certains secteurs se distinguent par une plus grande proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables. Ils sont présentés dans les tableaux 1 et 5.

Tableau 1

Secteurs d'activité qui se distinguent de la moyenne des entreprises par une plus grande proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables

	Pratiques d'affaires écoresponsables	Secteurs d'activité (SCIAN)
Economique	Intégrer des critères d'investissement écoresponsable	
	Intégrer des critères d'approvisionnement écoresponsable	
	Promouvoir ses préoccupations environnementales ou sociales dans le cadre de ses activités de marketing	
	Diminuer l'impact environnemental ou social de ses produits et services	
	Intégrer au système comptable traditionnel les coûts qu'elle assume et les risques environnementaux ou sociaux auxquels elle s'expose (ex. : écomptabilité, bilan carbone)	
	Améliorer la participation du personnel aux processus décisionnels et les relations de travail	
	Favoriser l'égalité, l'inclusion et la diversité au sein du personnel et de la direction	
Social	Favoriser la bonne santé du personnel	
	Favoriser le bien-être et le développement du personnel	
	Contribuer au développement et à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté	
	Promouvoir la culture	
Environnemental	Améliorer la gestion des matières résiduelles	
	Améliorer la gestion de l'énergie	
	Améliorer la gestion de l'eau	
	Gérer les émissions atmosphériques	
	Prévenir la contamination ou la dégradation des sols	
	Préserver la biodiversité et les ressources naturelles	
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à ses activités (atténuation)	
	S'adapter aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique)	

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres.*

Ainsi, on constate que le secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21) et celui de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11) se distinguent de l'ensemble des secteurs par des proportions plus élevées d'entreprises déclarant des pratiques d'affaires écoresponsables à caractère économique (p. ex. en investissement, marketing) ou à caractère environnemental (thèmes de l'énergie, de l'eau, des émissions atmosphériques, du sol, de la biodiversité, de la réduction de GES et de l'adaptation aux changements climatiques).

Le secteur des arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71) émerge également du lot pour onze pratiques d'affaires écoresponsables sur dix-neuf, dont cinq à caractère social.

Le [tableau complet](#) présenté à la fin du document permet de voir en un seul coup d'œil les secteurs d'activité qui se sont différenciés, positivement ou négativement, de l'ensemble des entreprises. Les valeurs surlignées en vert sont statistiquement supérieures à la moyenne des entreprises et les valeurs surlignées en gris sont statistiquement inférieures.

Le secteur de la construction (SCIAN 23) se distingue du fait que les pratiques d'affaires écoresponsables y sont moins répandues que dans l'ensemble des entreprises, et ce, peu importe la pratique.

Il en est de même pour le secteur du transport et de l'entreposage (SCIAN 48-49), du moins en ce qui concerne les pratiques d'affaires écoresponsables à caractère social, et pour le secteur des services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72), en ce qui concerne la plupart des pratiques sociales et environnementales.



Fertnig / iStock

03

Selon la nature des pratiques

Les pratiques d'affaires écoresponsables de nature sociale, économique ou environnementale

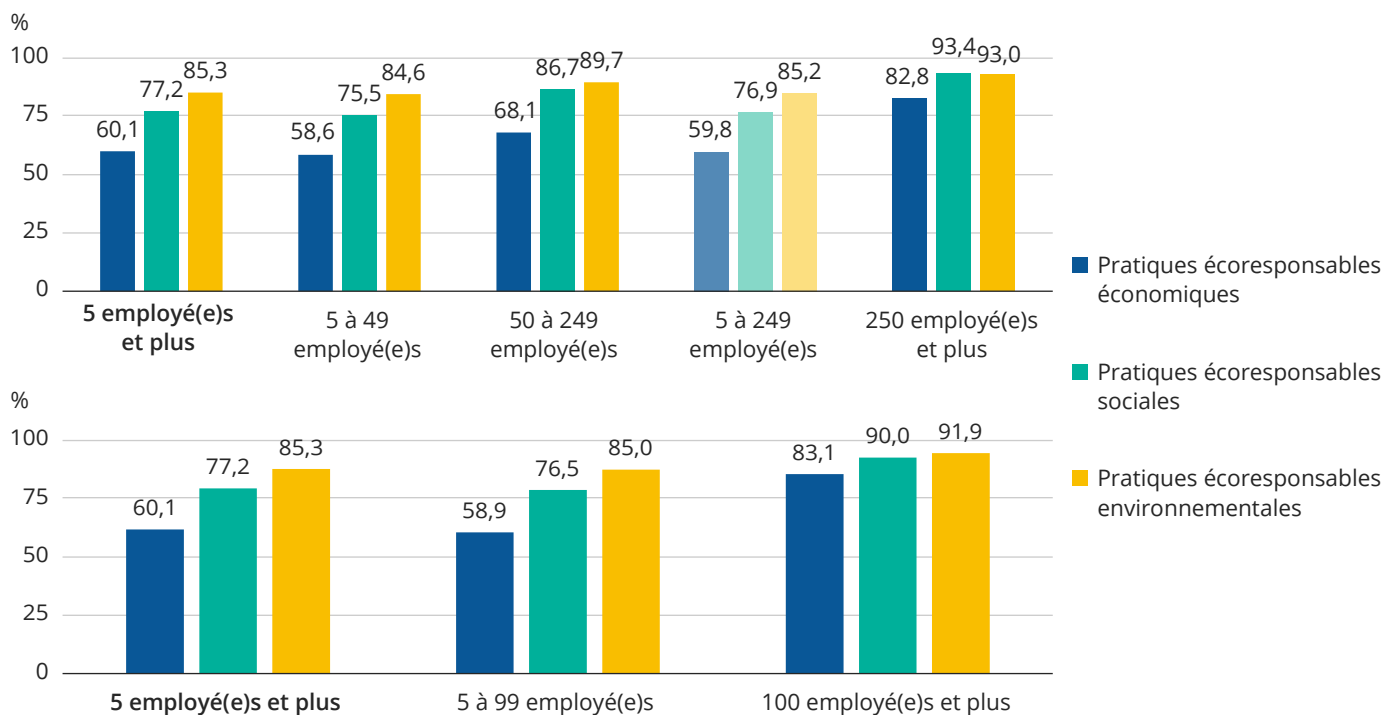
Dans la section 2, les pratiques d'affaires écoresponsables ont été analysées séparément, tout en étant regroupées selon leur nature : économique, sociale ou environnementale. Les résultats qui suivent présentent les entreprises qui ont au moins une pratique dans chaque regroupement.

élevée que celle d'entreprises ayant mentionné avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou sociales. Il s'agit d'un changement par rapport à 2022, où les pratiques d'affaires écoresponsables sociales étaient mises en place par une plus grande proportion d'entreprises.

On constate qu'en 2024, la proportion d'entreprises ayant déclaré avoir mis en place des pratiques d'affaires écoresponsables environnementales est plus

Figure 4

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon le groupe de pratiques d'affaires écoresponsables et la taille de l'entreprise, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

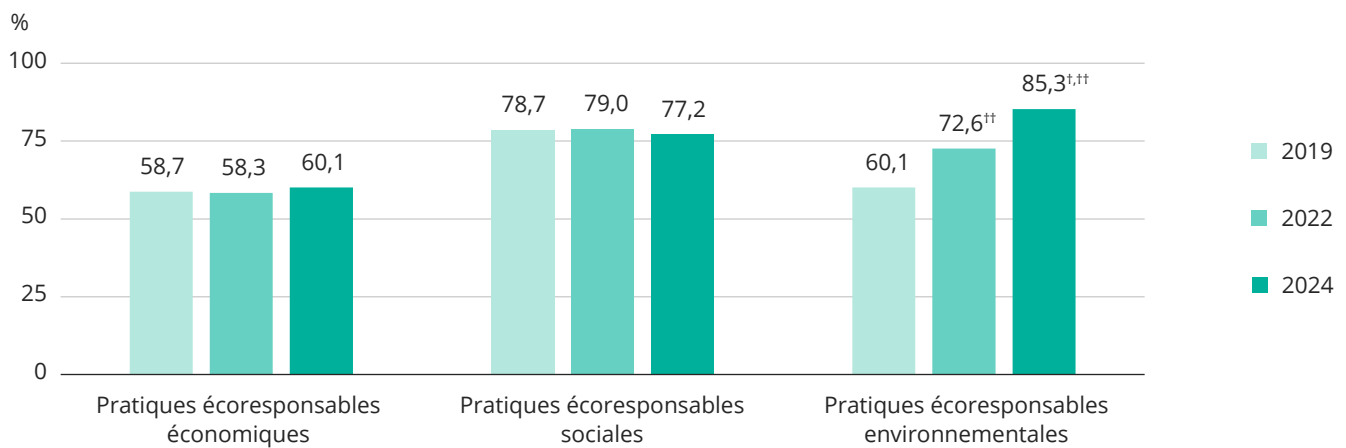
La prépondérance des pratiques d'affaires écoresponsables environnementales est surtout présente auprès des entreprises de plus petite taille (5 à 249 personnes, ou 5 à 99 personnes). Par contre, chez les entreprises de plus grande taille (250 personnes et plus, ou 100 personnes et plus), il n'est pas possible de tirer la même conclusion, puisque les proportions de pratiques environnementales, sociales et économiques sont du même ordre d'un point de vue statistique.

On ne détecte pas de changement entre 2019 et 2024 en ce qui concerne la proportion d'entreprises qui déclarent des pratiques d'affaires écoresponsables économiques ou sociales. Par contre, la proportion a augmenté de 25,2 points de pourcentage pour les pratiques environnementales. Cette augmentation s'observe dans tous les secteurs d'activité, pour les entreprises de différentes tailles et de divers chiffres d'affaires.

D'autres ventilations selon le [secteur d'activité](#) ou le [chiffre d'affaires](#) sont disponibles en ligne.

Figure 5

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon le groupe de pratiques d'affaires écoresponsables, Québec, 2019, 2022 et 2024



† Signifie que la différence entre le résultat de 2019 et celui de 2024 est statistiquement significative.

†† Signifie que la différence entre le résultat de 2022 et celui de 2024 est statistiquement significative.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Pratiques d'affaires écoresponsables visant à améliorer la gestion des matières résiduelles en 2024 et évolution depuis 2019

La gestion des matières résiduelles peut prendre plusieurs formes. Elle comprend le recyclage et le compostage, mais aussi l'engagement zéro déchet, la réduction des emballages, la confection d'un inventaire ou d'un plan de gestion des matières résiduelles, la valorisation des matières, la réparation des objets, etc. D'ailleurs, l'enquête montre que parmi les entreprises qui déclarent avoir des pratiques d'affaires écoresponsables de gestion des matières résiduelles, une sur cinq (19,5 %) a mis en œuvre d'autres mesures de réduction des déchets que le recyclage ou le compostage.

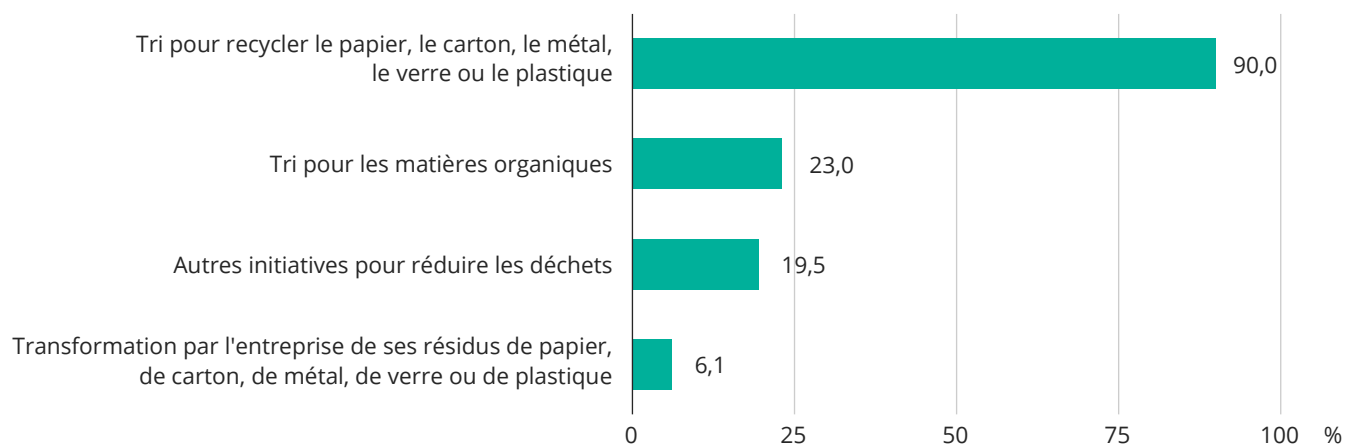
Le recyclage est une pratique assez répandue en 2024. Ainsi, parmi les entreprises qui déclarent avoir des pratiques d'affaires écoresponsables de gestion des matières résiduelles, 90,0 % trient le papier, le carton, le métal, le verre ou le plastique (les matières de la collecte sélective, c'est-à-dire celles qui sont recyclables), et 23 % trient leurs matières organiques. Environ 6 % des entreprises transforment elles-mêmes leurs résidus de papier, de carton, de métal, de verre ou de plastique.

Chez les entreprises qui trient le papier, le carton, le métal, le verre ou le plastique, 81,3 % déclarent que la **collecte est effectuée par la municipalité, par la MRC ou par une régie municipale** en gestion des matières résiduelles (donnée non présentée).

Les secteurs de la fabrication (SCIAN 31 à 33), du commerce de détail (SCIAN 44-45) et des services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement et de la réparation et de l'entretien (SCIAN 56 et 811) présentent des proportions plus élevées que la moyenne calculée sur l'ensemble des entreprises (82,4 %, 84,9 % et 83,8 % respectivement, voir [tableau 5](#) à la fin du document).

Figure 6

Parmi les entreprises ayant des pratiques visant la gestion des matières résiduelles, proportion d'entreprises selon la façon dont les matières résiduelles sont traitées, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Quelles suites pour les matières organiques triées ?

Parmi les entreprises qui trient leurs matières organiques, 70,5 % bénéficient de la collecte par leur municipalité ou leur MRC, tandis que 26,5 % paient les services d'une entreprise privée pour s'en départir.

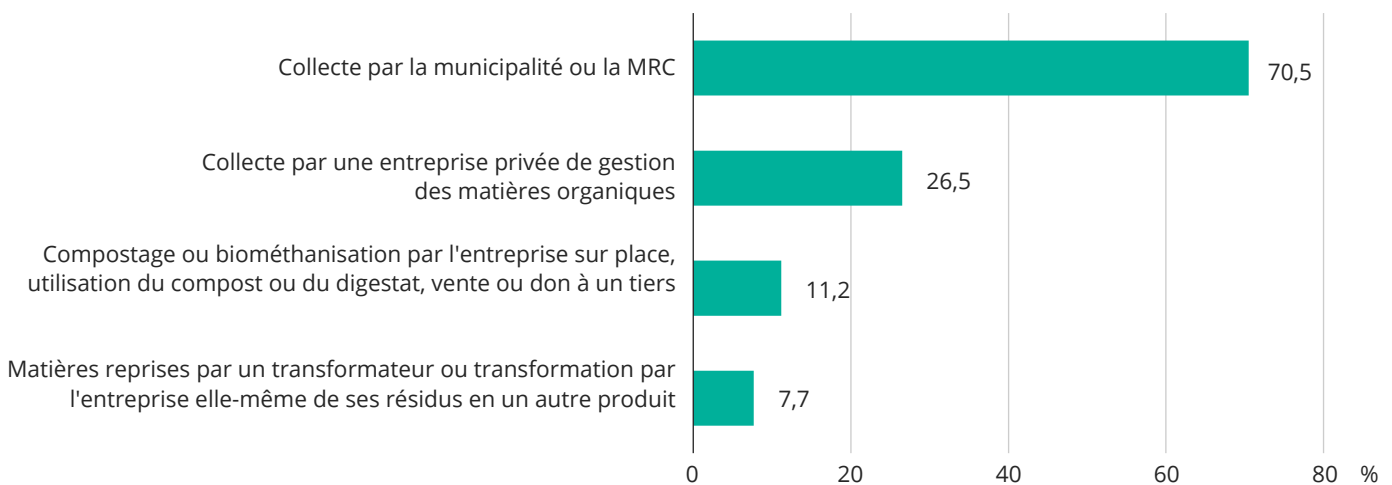
L'entreprise peut procéder elle-même au compostage ou à la biométhanisation de ses résidus sur place, peut utiliser le compost ou le digestat, le vendre ou le donner à un tiers. Ces différents traitements réalisés directement par l'entreprise sont réalisés par

11,2 % des entreprises qui trient leurs matières organiques. Ils sont beaucoup plus courants dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (51,6 %).

Il arrive que les matières organiques soient reprises par un transformateur avec lequel l'entreprise est liée par contrat ou encore que l'entreprise transforme elle-même ses résidus en un autre produit (ex. : une brasserie qui revend ou donne la drêche à une entreprise qui l'utilisera dans la fabrication de biscuits). Cette transformation est observée chez 7,7 % des entreprises qui trient leurs matières organiques.

Figure 7

Parmi les entreprises qui effectuent un tri de leurs matières organiques, proportion d'entreprises selon la façon dont les matières organiques sont traitées, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Évolution des pratiques de gestion des matières résiduelles depuis 2019

Une grande majorité des entreprises déclarent avoir mis en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables de gestion des matières résiduelles en 2024 (78,5 %). Il s'agit d'une hausse depuis 2022 (60,6 %) et 2019 (46,2 %).

Cette augmentation a été observée autant chez les grandes entreprises que chez les petites, peu importe le chiffre d'affaires et le secteur d'activité, comme le montre le tableau 2.

Tableau 2

Évolution de la proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables visant la gestion des matières résiduelles, Québec, 2019 et 2024

	2019	2024	Variation statistique significative 2019-2024
	%		
Entreprises de 5 employé(e)s et plus	46,2	78,5	
Selon la taille			
5 à 249 employé(e)s	46,0	78,3	↗
5 à 49 employé(e)s	45,7	77,8	↗
50 à 249 employé(e)s	48,4	81,9	↗
250 employé(e)s et plus	51,0*	89,7	↗
Selon le chiffre d'affaires			
Moins de 2 millions \$	45,1	78,0	↗
De 2 millions \$ et plus mais de moins de 20 millions \$	48,3	78,0	↗
20 millions \$ et plus	45,9	83,8	↗
Selon le secteur d'activité			
Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11), Extraction minière, exploitation en carrière, extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21) et Construction (SCIAN 23)	41,9	75,2	↗
Fabrication (SCIAN 31 à 33)	50,4	82,4	↗
Commerce de gros (SCIAN 41) et de détail (SCIAN 44-45)	46,9	83,1	↗
Transport et entreposage (SCIAN 48-49)	34,9	69,2	↗
Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51), Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71) et Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72)	53,2	80,2	↗
Services financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52 à 55)	43,6	73,9	↗
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement, et réparation et entretien (SCIAN 56 et 811)	43,0	83,8	↗

* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, éditions 2020 et 2025.

Pratiques d'affaires écoresponsables visant à préserver la biodiversité et les ressources naturelles en 2024 et évolution depuis 2019

Près de 9 % des entreprises qui emploient cinq personnes et plus ont en place des mesures pour préserver la biodiversité et les ressources naturelles.

Les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11), de l'extraction minière et de l'exploitation en carrière (SCIAN 21), et des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71) se démarquent de l'ensemble des entreprises avec des proportions plus élevées (45,9 %, 37,2 % et 22,2 % respectivement, voir [tableau 5](#) à la fin du document). Dans le cas des deux premiers secteurs, ces résultats peuvent notamment refléter le fait qu'ils entretiennent des interactions directes avec les milieux naturels, ce qui pourrait favoriser la mise en place de mesures contribuant au maintien ou à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. L'enquête ne permet toutefois pas d'établir de lien causal direct.

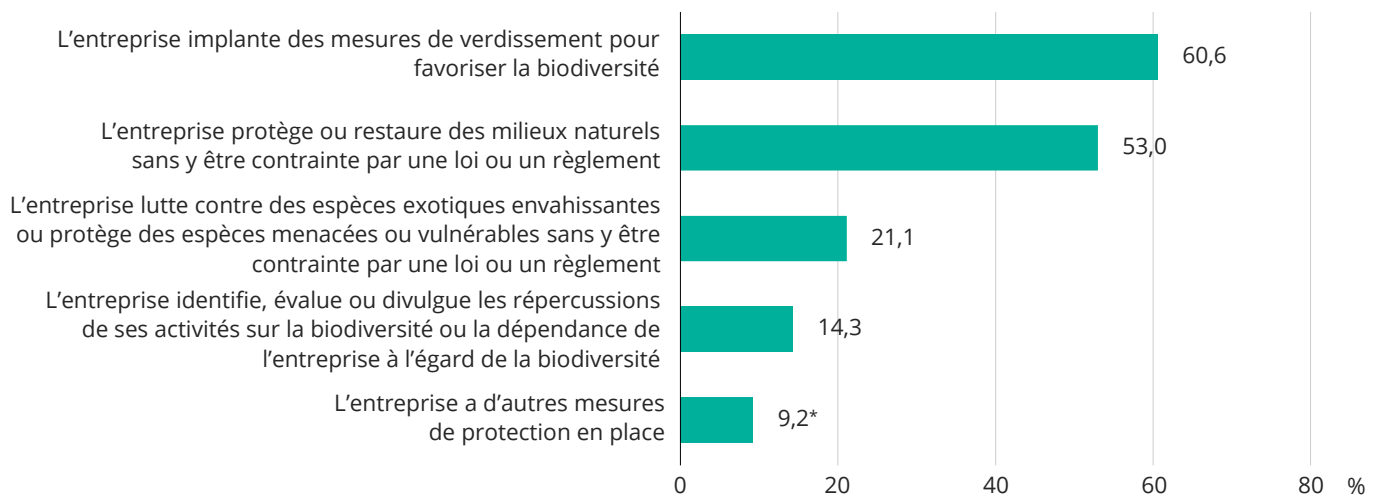


ProfessionnalStudioImages / iStock

Parmi les entreprises qui ont en place des mesures pour préserver la biodiversité et les ressources naturelles, plus de 60 % implantent des mesures de verdissement et 53 % protègent ou restaurent des milieux naturels sans y être contraintes par une loi ou un règlement.

Figure 8

Parmi les entreprises ayant des pratiques d'affaires écoresponsables visant à préserver la biodiversité et les ressources naturelles, proportion d'entreprises selon les actions mises en place, Québec, 2024



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Évolution des pratiques visant à préserver la biodiversité et les ressources naturelles depuis 2019

Entre 2019 et 2024, la proportion d'entreprises déclarant des pratiques d'affaires écoresponsables visant à préserver la biodiversité et les ressources naturelles n'a pas varié d'un point de vue statistique, et ce peu importe la taille de l'entreprise ou son chiffre d'affaires (voir tableau 3).

Il est difficile de comparer l'évolution de la proportion d'entreprises ayant déclaré des pratiques visant à préserver la biodiversité et les ressources naturelles selon les secteurs d'activité en raison du manque de données fiables pour l'une ou l'autre année.

Tableau 3

Évolution de la proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables visant à préserver la biodiversité et les ressources naturelles, Québec, 2019 et 2024

	2019	2024	Variation statistique significative 2019-2024
	%		
Entreprises de 5 employé(e)s et plus	7,1	8,8	≈
Selon la taille			
5 à 249 employé(e)s	6,8	8,8	≈
5 à 49 employé(e)s	6,7	8,7	≈
50 à 249 employé(e)s	7,8*	9,6	≈
250 employé(e)s et plus	F	12,6	
Selon le chiffre d'affaires			
Moins de 2 millions \$	6,5*	9,7	≈
De 2 millions \$ et plus mais de moins de 20 millions \$	6,6*	7,8	≈
20 millions \$ et plus	12,8*	8,6*	≈

* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, éditions 2020 et 2025.

Pratiques d'affaires écoresponsables visant la gestion de l'énergie en 2024 et évolution depuis 2019

Environ 23 % des entreprises déclarent avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables visant la gestion de l'énergie. Le tiers d'entre elles dispose d'un bilan sur leur consommation d'énergie, plus du quart a un plan de réduction de leur consommation d'énergie ou d'amélioration de leur efficacité énergétique. Également, près d'une entreprise sur cinq dispose d'une personne désignée comme responsable du dossier de l'efficacité énergétique ou de la gestion de l'énergie, et une entreprise sur dix a installé sur son site de l'équipement de production d'énergie renouvelable.

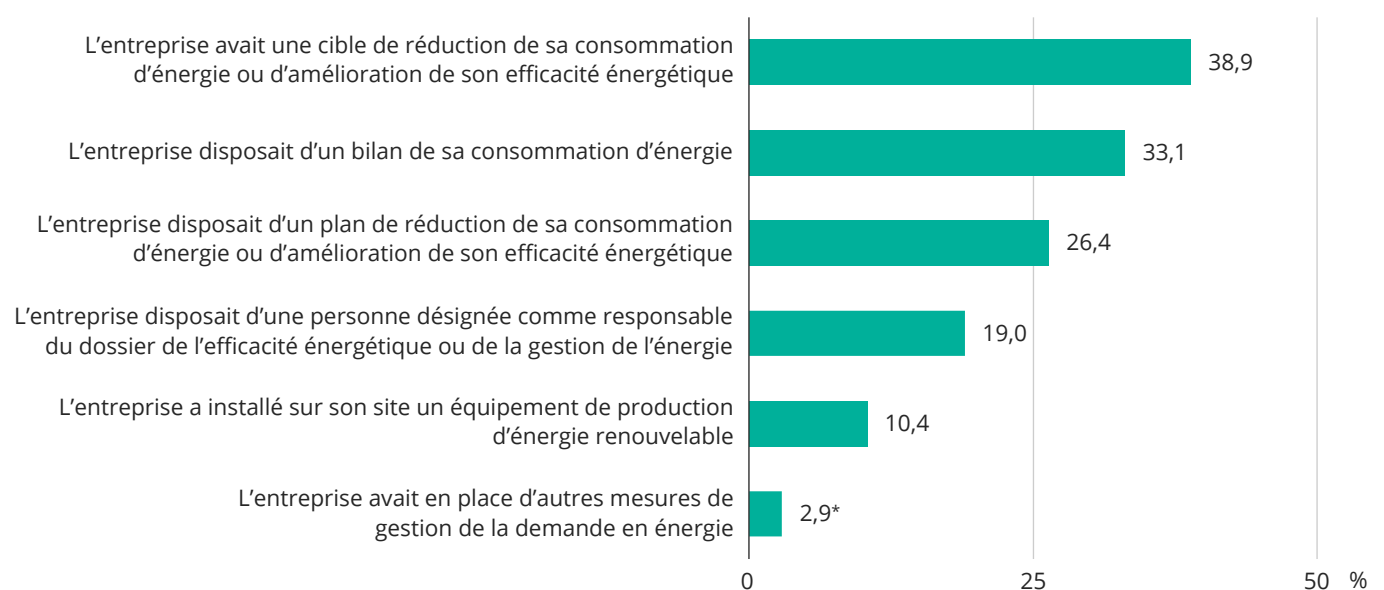
Pour toutes ces mesures liées à la gestion de l'énergie, les entreprises de grande taille (qui emploient 100 personnes et plus, ou 250 personnes et plus) présentent des proportions plus importantes que les entreprises de taille inférieure. Il existe une seule exception, soit en ce qui concerne le fait d'avoir une cible de réduction

de la consommation d'énergie ou d'amélioration de l'efficacité énergétique, mesure pour laquelle les proportions des grandes et des petites entreprises sont du même ordre.

Plusieurs secteurs se démarquent en ce qui a trait aux pratiques d'affaires écoresponsables visant la gestion de l'énergie, soit les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11), de l'extraction minière et de l'exploitation en carrière (SCIAN 21), de la fabrication (SCIAN 31 à 33), du commerce de gros (SCIAN 41) et du transport et de l'entreposage (SCIAN 48-49) (voir [tableau 5](#) à la fin du document).

Figure 9

Parmi les entreprises ayant des pratiques d'affaires écoresponsables visant la gestion de l'énergie, proportion d'entreprises selon les actions mises en place, Québec, 2024



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres.*

Évolution des pratiques visant la gestion de l'énergie depuis 2019

Entre 2019 et 2024, la proportion d'entreprises déclarant des pratiques d'affaires écoresponsables visant la gestion de l'énergie n'a pas varié d'un point de vue statistique, et ce, peu importe la taille de l'entreprise, son chiffre d'affaires ou le secteur d'activité (voir tableau 4).



Marc Dufresne/ iStock

Tableau 4

Évolution de la proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables visant la gestion de l'énergie, Québec, 2019 et 2024

	2019	2024	Variation statistique significative 2019-2024
	%		
Entreprises de 5 employé(e)s et plus	23,8	23,4	≈
Selon la taille			
5 à 249 employé(e)s	23,4	23,2	≈
5 à 49 employé(e)s	22,1	21,4	≈
50 à 249 employé(e)s	31,3	35,9	≈
250 employé(e)s et plus	41,2*	36,7*	≈
Selon le chiffre d'affaires			
Moins de 2 millions \$	20,7	20,1	≈
De 2 millions \$ et plus mais de moins de 20 millions \$	26,0	23,5	≈
20 millions \$ et plus	38,9	42,5	≈
Selon le secteur d'activité			
Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11), Extraction minière, exploitation en carrière, extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21) et Construction (SCIAN 23)	21,6	21,6	≈
Fabrication (SCIAN 31 à 33)	29,7	28,8	≈
Commerce de gros (SCIAN 41) et de détail (SCIAN 44-45)	28,1	26,6	≈
Transport et entreposage (SCIAN 48-49)	19,8*	27,4	≈
Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51), Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71) et Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72)	22,2	19,2	≈
Services financiers, immobiliers, professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52 à 55)	21,1	21,2	≈
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement, et réparation et entretien (SCIAN 56 et 811)	20,6	27,2	≈

* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, éditions 2020 et 2025.

Pratiques d'affaires écoresponsables visant la lutte contre les changements climatiques en 2024 et évolution depuis 2019

Certaines pratiques d'affaires écoresponsables sont liées à la lutte contre les changements climatiques. Il s'agit des pratiques qui ont pour objectif :

- de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées aux activités de l'entreprise (atténuation) ;
- de s'adapter aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique) ;
- d'améliorer la gestion de l'énergie.

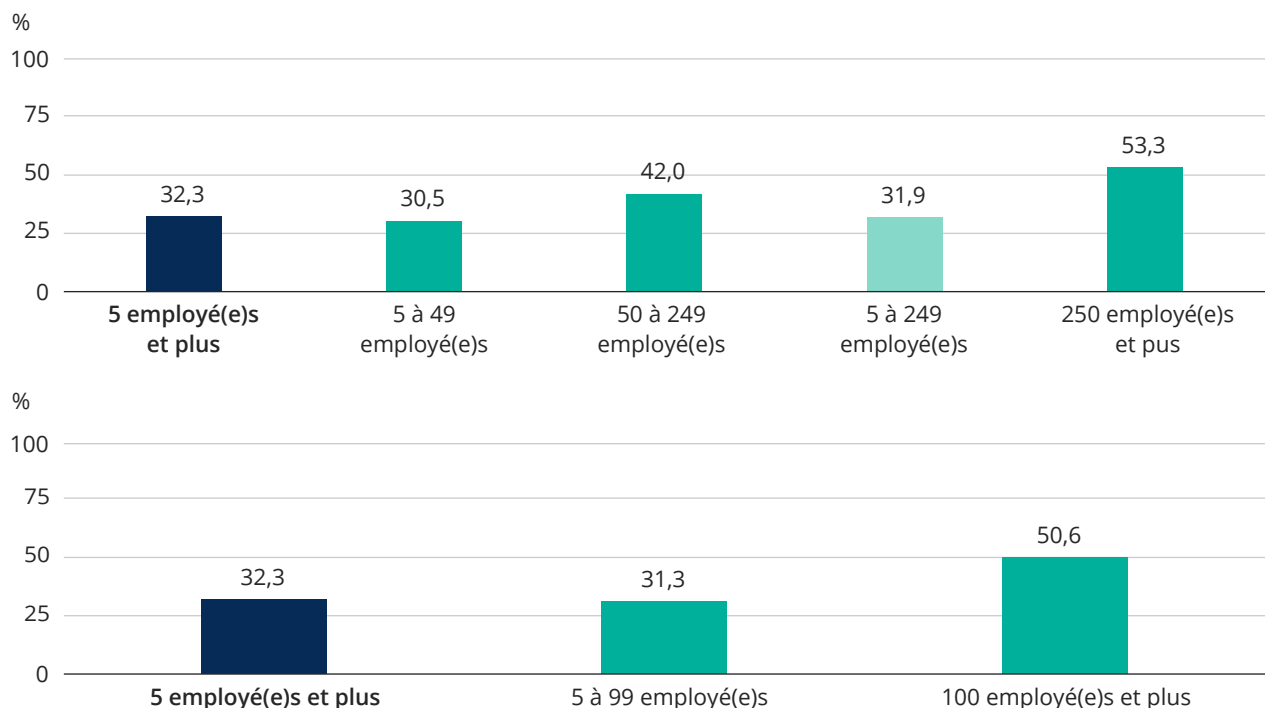
En 2024, près d'un tiers des entreprises ont affirmé avoir en place au moins une des pratiques d'affaires écoresponsables liées à la lutte contre les changements climatiques (32,3 %). Il s'agit d'une **diminution**

de 6,5 points de pourcentage par rapport à 2022 (38,8 %), mais d'un retour au niveau de 2019 (32,0 %). La baisse par rapport à 2022 est attribuable à un recul des pratiques d'affaires écoresponsables en matière de gestion de l'énergie et de réduction des GES.

Plus la taille de l'entreprise est grande, plus cette proportion est élevée : elle passe de 30,5 % pour les entreprises employant de 5 à 49 personnes à 42,0 % pour les entreprises de 50 à 249 personnes et à 53,3 % pour celles qui en comptent 250 et plus. La proportion varie également lorsqu'on compare les entreprises employant de 5 à 99 personnes (31,3 %) et celles en employant 100 et plus (50,6 %).

Figure 10

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables visant à lutter contre les changements climatiques, selon la taille de l'entreprise, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

De même, plus le chiffre d'affaires est élevé, plus la proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables pour lutter contre les changements climatiques est grande. Elle est passée d'environ 30 % pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires de moins de 20 millions de dollars à 50,4 % pour celles dont le chiffre d'affaires est de 20 millions de dollars et plus (données non présentées).

Les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (SCIAN 11), du transport et de l'entreposage (SCIAN 48-49), de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21), des arts, des spectacles et des loisirs (SCIAN 71) et du commerce de gros (SCIAN 41) sont proportionnellement plus nombreuses que l'ensemble des entreprises à avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables visant à lutter contre les changements climatiques (48,6 %, 45,6 %, 44,7 %, 39,1 % et 38,2 % respectivement contre 32,3 %).

Évolution depuis 2019

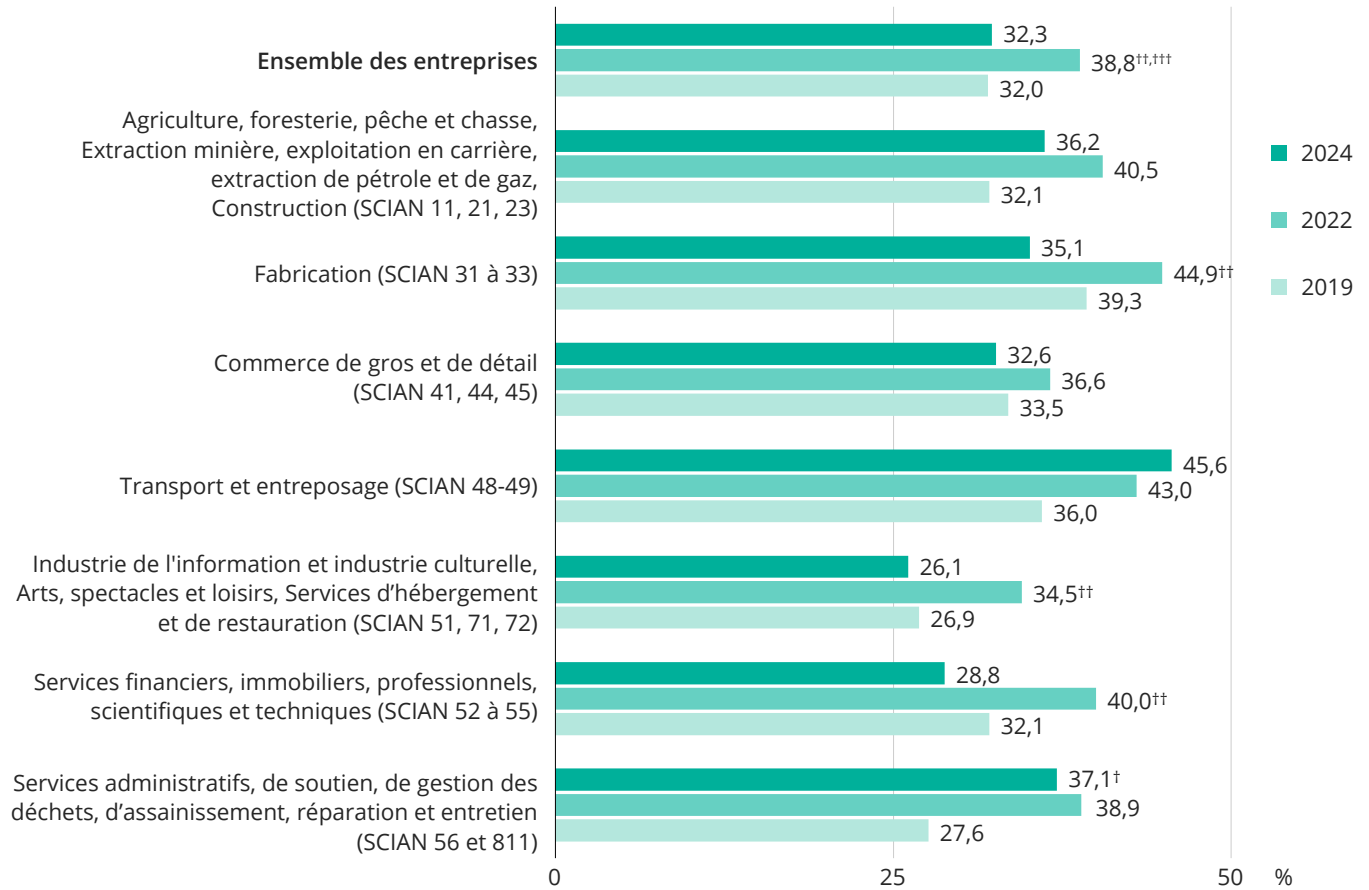
La proportion d'entreprises ayant en place des pratiques d'affaires écoresponsables de lutte contre les changements climatiques, qui avait connu une hausse entre 2019 et 2022, est revenue au niveau de 2019 dans tous les secteurs d'activités regroupés. Il existe une exception à ce constat : les secteurs regroupés des services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement et services de réparation et d'entretien (SCIAN 56 et 811) ont connu une hausse de 10 points de pourcentage entre 2019 et 2024.



Marc Bruxelles / iStock

Figure 11

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables de lutte contre les changements climatiques, selon le secteur d'activité, Québec, 2019, 2022 et 2024



† Signifie que la différence entre le résultat de 2019 et celui de 2024 est statistiquement significative.

†† Signifie que la différence entre le résultat de 2022 et celui de 2024 est statistiquement significative.

††† Signifie que la différence entre le résultat de 2019 et celui de 2022 est statistiquement significative.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, éditions 2020, 2023 et 2025.

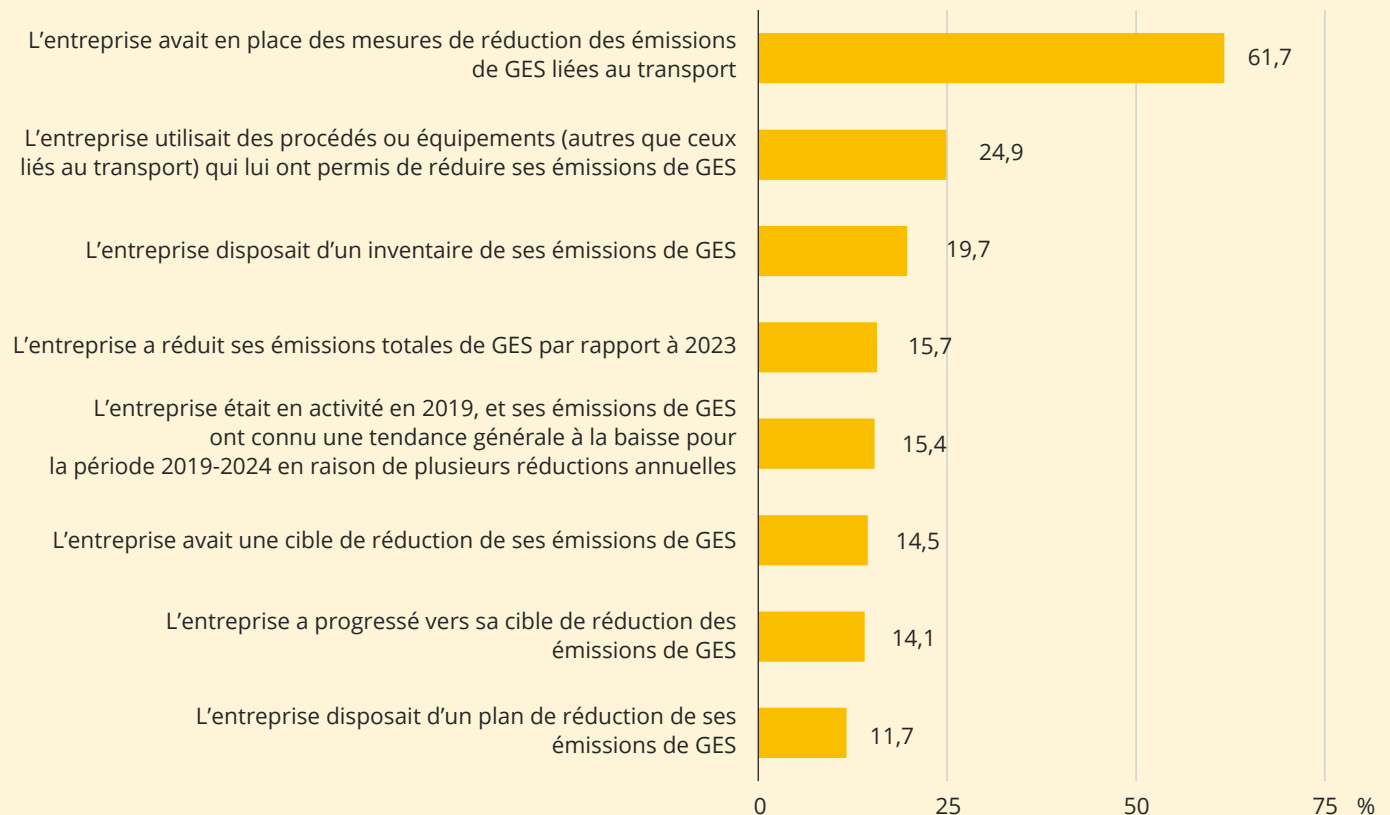
Zoom sur les pratiques d'affaires écoresponsables visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre – Mesures d'atténuation des changements climatiques

En 2024 14,3 % des entreprises employant cinq personnes et plus ont mentionné avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables pour réduire leurs émissions de GES. Parmi celles-ci, 61,7 % ont mentionné avoir des mesures d'atténuation liées au transport, ce qui est plus élevé que les 47,9 % observés en 2022. Une entreprise sur quatre (24,9 %) utilisait des procédés ou équipements (autres que ceux liés au transport) qui leur ont permis de réduire leurs émissions de GES. Une proportion semblable avait été observée en 2022. Par ailleurs, 14,1 % des entreprises ont affirmé avoir progressé vers leur cible.

Par ailleurs, 15,7 % des entreprises ont affirmé avoir réduit leurs émissions totales de GES par rapport à l'année précédente et 15,4 % ont connu une tendance générale à la baisse de leurs émissions par rapport à 2019.

Figure 12

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des mesures d'atténuation des émissions de GES parmi celles ayant des pratiques visant à réduire leurs émissions de GES, selon les mesures d'atténuation, Québec, 2024

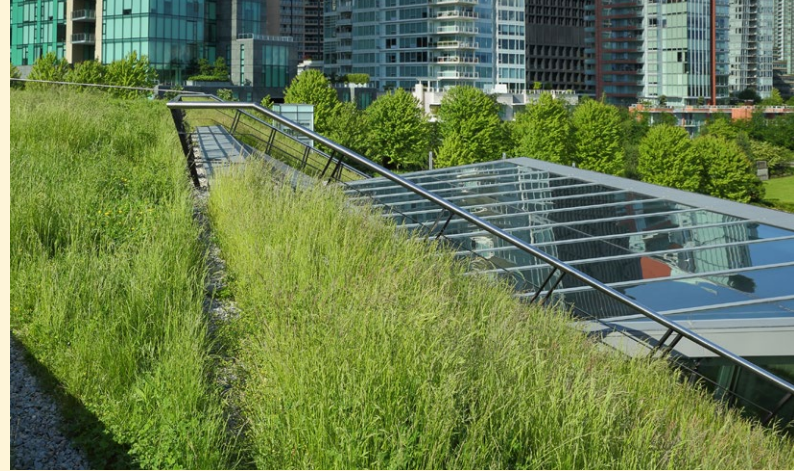


Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

Zoom sur les pratiques d'affaires écoresponsables visant l'adaptation aux conséquences des changements climatiques – Mesures d'adaptation aux changements climatiques

Environ 8,5 % des entreprises employant cinq personnes et plus ont affirmé avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables pour s'adapter aux changements climatiques en 2024. Parmi celles-ci, 78,6 %* avaient des mesures pour adapter leurs activités, leurs stratégies ou leurs pratiques, 24,5 % disposaient d'un plan pour s'adapter aux conséquences des changements climatiques et 13,8 % avaient un rapport d'analyse des risques liés aux conséquences des changements climatiques sur leurs activités ou leur stratégie d'affaires.

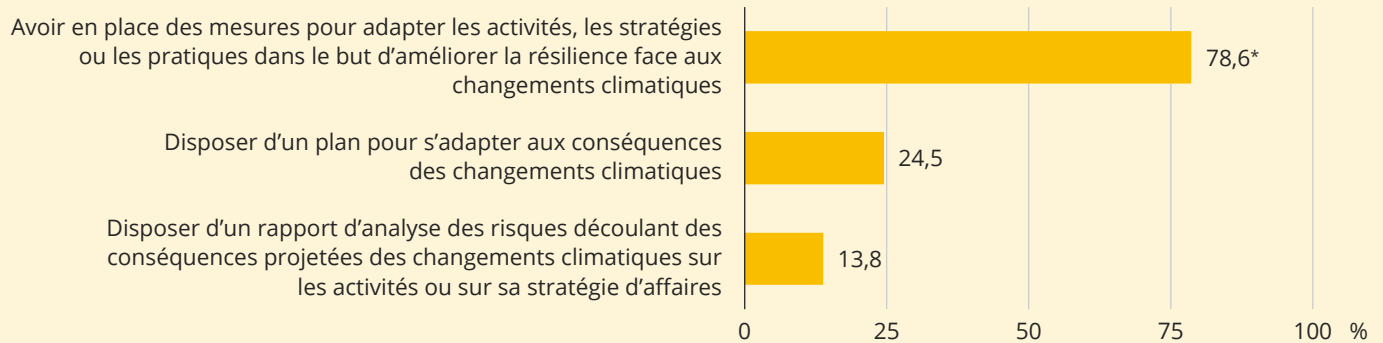
Les proportions d'entreprises ayant en place ces mesures n'ont pas varié entre 2022 et 2024.



Maxvis / iStock

Figure 13

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des mesures de résilience climatique parmi celles ayant affirmé avoir des pratiques visant à s'adapter aux conséquences des changements climatiques, selon les mesures de résilience, Québec, 2024



* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*.

04 Méthodologie

L'Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres vise les entreprises employant au moins cinq personnes au Québec en 2024. Ces entreprises ne doivent pas être fermées

de façon définitive et doivent évoluer dans l'un des secteurs d'activité suivants du Système de classification des industries d'Amérique du Nord (SCIAN) :



Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11)



Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21)



Construction (SCIAN 23)



Fabrication (SCIAN 31-33)



Commerce de gros (SCIAN 41)



Commerce de détail (SCIAN 44-45)



Transport et entreposage (SCIAN 48-49)



Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51)



Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 52 et 55)



Services immobiliers et services de location et de location à bail (SCIAN 53)



Services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54)



Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (SCIAN 56)



Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71)



Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72)



Services de réparation et d'entretien (SCIAN 811)



L'échantillon de 7 000 entreprises a été sélectionné à partir du Registre des entreprises de Statistique Canada.

Le taux de réponse global pondéré de l'enquête est de 78,5 % (4 744 entreprises), dont :

- 78,6 % chez les entreprises employant de 5 à 99 personnes ;
- 76,6 % chez les entreprises employant 100 personnes et plus.

Le mode de collecte était multimode : les personnes répondantes pouvaient utiliser le questionnaire en ligne ou répondre par téléphone.

La période de collecte s'est étendue du 20 janvier 2025 au 6 juin 2025.

Pour de l'information supplémentaire, veuillez consulter le [rapport d'enquête](#).

Les résultats détaillés et les mesures de précisions de l'enquête sont disponibles dans cette [série de tableaux](#).

Les analyses présentées dans ce bulletin sont basées sur des différences statistiquement significatives.

Bien que les figures présentés dans ce bulletin semblent montrer des différences entre les résultats, il arrive que celles-ci ne soient pas statistiquement significatives. Ainsi, un écart important entre deux proportions estimées n'est pas nécessairement statistiquement significatif. En effet, la marge d'erreur qui affecte un résultat peut faire qu'on ne soit pas en mesure d'affirmer que celui-ci est différent d'un autre résultat (plus faible ou plus élevé).

Pour conclure qu'il existe une différence entre des données, il faut procéder à des tests statistiques basés notamment sur le coefficient de variation. Dans l'analyse qui suit, seuls les résultats significatifs au seuil de 5 % sont mentionnés.

Lorsque la cote de l'estimation est de D, soit d'une qualité passable, un « * » accompagne le résultat dans les tableaux, les figures et les analyses.

Tableau complémentaire

Tableau 5

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place des pratiques d'affaires écoresponsables, selon la pratique d'affaires écoresponsable et le secteur d'activité, Québec, 2024

	Ensemble des entreprises	SCIAN 11	SCIAN 21	SCIAN 23	SCIAN 31 à 33	SCIAN 41	SCIAN 44-45	SCIAN 48-49	SCIAN 51	SCIAN 71	SCIAN 72	SCIAN 52 à 55	SCIAN 56 et 811	
		%												
Économique	Investissement écoresponsable	12,2	18,8	28,4	8,3 *	13,6	13,6	10,3	12,9	10,1	16,5	9,4 *	16,0	7,1 *
	Approvisionnement écoresponsable	38,1	40,4	34,8	30,6	31,0	37,9	41,3	36,8	34,3	50,0	48,2	35,5	35,8
	Promouvoir ses préoccupations environnementales ou sociales dans le cadre de ses activités de marketing	15,4	19,9	25,5	8,0 *	17,7	19,7	19,7	8,7	10,9	17,7	16,5	15,0	10,7
	Diminuer l'impact environnemental ou social de ses produits et services	43,2	51,5	39,0	35,1	46,4	42,9	45,2	34,6	36,4	54,6	47,6	40,8	47,7
	Intégrer au système comptable traditionnel les coûts qu'elle assume et les risques environnementaux ou sociaux auxquels elle s'expose (ex. : écoresponsabilité, bilan carbone)	6,3	7,1 *	19,4	F	7,1 *	7,0 *	4,3 *	5,8 *	6,5 *	6,2 *	8,4 *	7,5 *	5,7 *
Social	Contribuer au développement et à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté	37,3	37,1	68,7	31,4	33,1	34,3	44,9	36,8	35,2	54,2	35,6	37,2	36,5
	Améliorer la participation du personnel aux processus décisionnels et les relations de travail	51,1	48,0	40,0	46,2	52,5	50,8	55,3	43,8	56,5	63,6	46,1	53,4	57,2
	Favoriser l'égalité, l'inclusion et la diversité au sein du personnel et de la direction	36,5	29,9	38,4	24,5	38,3	40,1	40,1	31,6	46,7	44,6	36,3	42,2	30,2
	Favoriser la bonne santé du personnel	38,8	34,9	46,1	31,1	42,0	44,1	39,3	35,2	52,6	48,0	29,1	47,6	37,5
	Favoriser le bien-être et le développement du personnel	51,4	46,6	53,2	48,5	53,9	55,5	51,4	43,0	64,5	56,2	37,9	63,1	50,0
	Promouvoir la culture	15,9	11,4	16,9	12,0	11,8	12,2	15,8	11,8 *	34,6	36,0	20,5	17,9	6,5 *
Environnemental	Améliorer la gestion des matières résiduelles	78,5	78,8	76,2	74,1	82,4	78,3	84,9	69,2	75,8	79,7	80,7	73,9	83,8
	Améliorer la gestion de l'énergie	23,4	30,3	28,2	18,8	28,8	29,6	25,4	27,4	16,9	26,7	18,0	21,2	27,2
	Améliorer la gestion de l'eau	13,2	35,1	38,8	8,9 *	19,6	8,2 *	8,8 *	11,9	5,3 *	19,7	18,1	9,5	11,5
	Gérer les émissions atmosphériques	11,2	16,2	34,9	13,0	19,2	8,2 *	6,6 *	22,9	6,2 *	7,3 *	5,7 *	9,1	24,6
	Prévenir la contamination ou la dégradation des sols	23,4	65,4	63,2	29,0	25,9	19,3	20,5	32,7	F	17,8	14,2	13,0	57,2
	Préserver la biodiversité et les ressources naturelles	8,8	45,9	37,2	8,1 *	6,7 *	7,2 *	F	9,0 *	F	22,2	8,3 *	7,3 *	F
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à ses activités (atténuation)	14,3	20,0	32,1	18,2	15,3	13,2	8,4 *	32,1	19,3	15,9	6,8 *	15,7	13,7
	S'adapter aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique)	8,5	25,3	17,4	11,1 *	5,6 *	5,5 *	4,8 *	6,9 *	7,6 *	12,3	6,1 *	9,8 *	9,7 *

■ Valeur statistiquement supérieure à celle de l'ensemble des entreprises de 5 employé(e)s et plus.

■ Valeur statistiquement inférieure à celle de l'ensemble des entreprises de 5 employé(e)s et plus.

F Trop peu fiable pour être publiée.

* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres.*

Autres publications d'intérêt

L'utilisation des technologies propres. Données de 2024

Mai 2026

À paraître

L'économie circulaire chez les entreprises au Québec

L'économie circulaire selon les secteurs d'activités au Québec

Notice bibliographique suggérée

BREHAIN, Sophie (2026). *Les pratiques d'affaires écoresponsables. Données de 2024*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 28 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/pratiques-affaires-ecoresponsables-2024.pdf].

Ce bulletin a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :
Sophie Brehain

Direction des statistiques sectorielles et du développement durable :
Patrick Monsengo

Révision linguistique et édition :
Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :
Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : cid@stat.gouv.qc.ca

Site Web : statistique.quebec.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2026
ISBN 978-2-555-04249-0 (en ligne)

© Gouvernement du Québec
Institut de la statistique du Québec, 2026

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Photo en couverture : Natee Meepian / Shutterstock